

L'essentiel

Les étapes clés du suivi médical après la grossesse

Consultations systématiques

L'entretien postnatal

- Permet de repérer les premiers signes de la dépression post-partum, les facteurs de risques et les besoins des parents en accompagnement.

- Quand ?

Entre la 4^e et 8^e semaine après l'accouchement. Un 2^e entretien si besoin entre la 10^e et 14^e semaine après l'accouchement.

- Avec qui ?



Médecin traitant



Sage-femme



Gynécologue

Prise en charge de
l'Assurance Maladie
70 %



La consultation médicale postnatale

- Pour faire le point sur votre état de santé, sur l'allaitement et les relations avec l'enfant, effectuer un examen clinique de contrôle et prescrire des séances de rééducation périnéale et abdominale si besoin.

- Quand ?

Dans les 6 à 8 semaines après l'accouchement.

- Avec qui ?



Médecin traitant



Sage-femme



Gynécologue

Prise en charge de
l'Assurance Maladie
100 %



Rendez-vous recommandés

Le suivi jusqu'au 12^e jour après l'accouchement

- La sage-femme réalise la surveillance de la mère et de l'enfant, lors d'une ou plusieurs visites à **domicile**.

- Quand ?

Jusqu'au 12^e jour suivant la naissance.

• Avec qui ?



Sage-femme

Prise en charge de l'Assurance Maladie

100 %



Des séances de rééducation périnéale et abdominale

- Pour éviter ou mettre fin aux fuites urinaires et aux sensations de gêne, mais aussi retrouver son tonus abdominal.

- Quand ?

Environ 6 semaines après l'accouchement, après la consultation médicale postnatale.

• Avec qui ?



Sage-femme



Masseur-kinésithérapeute

Prise en charge de l'Assurance Maladie

100 %



Si besoin

2 séances de suivi postnatal

- Pour être davantage soutenue après le retour à domicile, pour exprimer ses préoccupations et poser ses questions.

- Quand ?

Entre le 8^e jour et la 14^e semaine après l'accouchement en individuel (au domicile ou en cabinet) ou en collectif (en cabinet).

• Avec qui ?



Sage-femme

Prise en charge de l'Assurance Maladie

70 %

(100 % du 8^e au 12^e jour)

